

RESUME DES ECHANGES DE LA JOURNEE DEDIEE A LA NAPPE D'ALSACE DU 14 NOV. 2022

Dans le cadre de la 5ème session de l'Appel à Manifestation d'intérêt Grand Est « Soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau », les 3 Agences de l'eau (Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée-Corse et Seine-Normandie) et la Région Grand Est ont organisé des journées d'échange sur 5 territoires : Aube-Marne, Arc Humide - Meuse, Plateaux Lorrains, **Nappe d'Alsace** et Sundgau.

La journée dédiée à la Nappe d'Alsace a été organisée le 14 novembre 2022 autour de la thématique :

Quelles synergies possibles entre filières agricoles protégeant la ressource en eau et dynamiques agroindustrielles ?



La journée Nappe d'Alsace a eu pour objectif d'explorer les synergies possibles entre les objectifs de l'AMI et les dynamiques agroindustrielles.

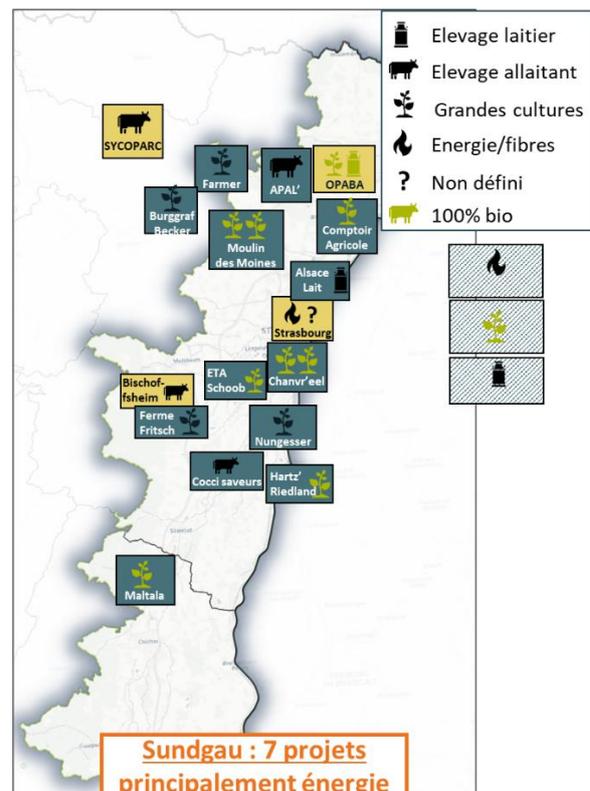
La journée s'est ouverte avec un bilan de l'AMI sur le territoire de la Nappe d'Alsace, suivi d'un retour d'expérience d'un porteur de projets et de 2 groupes d'échanges pour préciser les synergies possibles dans le secteur alimentaire d'une part, et dans le secteur de produits biosourcés d'autre part.

Contexte et bilan de l'AMI sur le territoire

La zone de la Nappe d'Alsace correspond à la nappe phréatique éponyme. Elle concerne 22 EPCI dans les départements du Haut et Bas Rhin pour une population de plus d'1 million d'habitants.

En termes d'activités agricoles, la nappe est concernée par les grandes régions céréalières irriguées de la « Hardt agricole » et de la « Plaine du Rhin » qui forment une large bande d'une grande fertilité, et dans une moindre mesure par la région sous-vosgienne à l'ouest (vignes sur le piémont et système agro-sylvo-pastoral sur les reliefs). Ce secteur se caractérise par une forte prédominance du maïs, qui représente à lui seul la moitié de la surface agricole utile. Les cultures de diversification ne représentent qu'une petite part de la surface.

Néanmoins, le secteur de la Nappe d'Alsace présente une bonne dynamique projets dans le cadre de l'AMI. Au total sur l'ensemble de la Région Grand Est, ce sont 92 projets accompagnés par l'AMI depuis 2018. Sur les 30 projets Alsaciens, **la Nappe d'Alsace totalise 20 projets**. Ces projets concernent en grande partie le secteur des grandes cultures, et notamment céréales et oléoprotéagineux bio. On note également la présence de projets de valorisation de fourrages et des filières d'élevage.

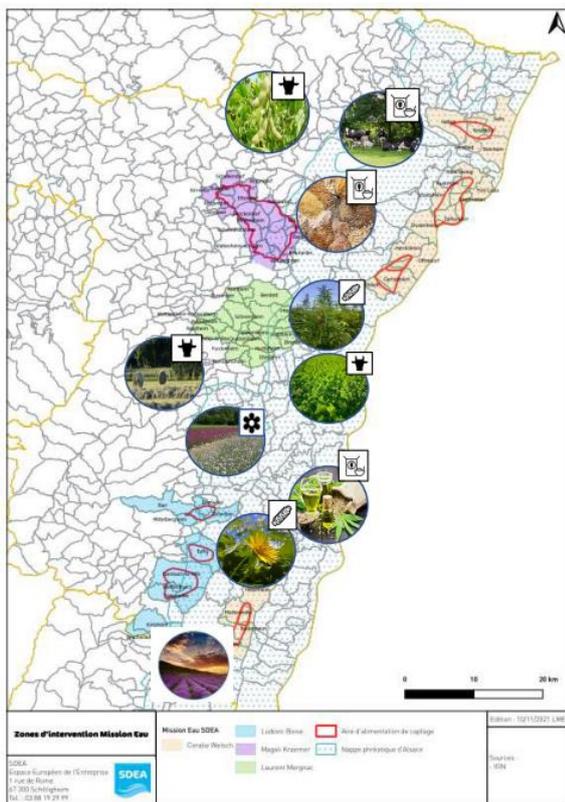


Quel rôle des collectivités pour la mobilisation des filières ?

Cette question a été illustrée par l'intervention de Magali KRAEMER (SDEA) sur la mobilisation des entreprises du territoire et les nombreux projets lauréats co-portés par le syndicat des eaux.

Ce que l'on peut retenir :

- Le SDEA a développé une **logique de partenariats depuis 20 ans**, initialement pour améliorer le changement de pratique (« la bonne dose au bon moment »), et plus récemment sur les filières de valorisation (« la bonne culture au bon endroit »).
- Au total, ce sont **plus de 10 projets accompagnés** (en chef de fil et/ou coportage) par le SDEA dans le cadre de l'AMI, sur des filières variées et répartis sur les différentes zones à enjeux



Les projets accompagnés par le SDEA (chef de file et/ou co-portage) et les zones à enjeux du territoire

- Une étape préalable clef de **prise de connaissance du territoire**, des acteurs et des perspectives des filières BNI, qui a permis d'aller à la rencontre des acteurs et de mieux communiquer sur les objectifs de chaque partie prenante.
- Un soutien politique et une **implication des élus**, ces derniers pouvant également être une bonne

porte d'entrée auprès des entreprises du territoire.

- Des moyens nécessaires, et particulier du **temps pour l'animation**, avec la répartition des filières entre animateurs du SDEA (montage de projet et accompagnement : 1/3 du temps de travail de chaque animateur !).
- L'AMI apporte des **arguments intéressants pour mobiliser** les acteurs économiques : intérêt économique, image... les collectivités peuvent être coordinatrices et apporter un accompagnement pour le montage du projet.
- Enfin, ce travail sur les changements des systèmes agricoles présente pour les collectivités un outil d'aménagement du territoire avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Quelles sont les perspectives de mobilisation dans le secteur alimentaire ?

Cette thématique a été illustrée par 2 interventions : un exemple de projet lauréat par Philippe BERNHARD (Alsace Lait) et le retour d'une structure « tête de réseau » par Jean-Luc PARTHONNEAU (Association de Promotion et de Développement des Marques Alimentaires Alsaciennes).

Ce que l'on peut retenir :

- Des **préoccupations** fortes des acteurs économiques à ne pas négliger (coût de l'énergie, fournitures...), et des liens possibles entre ces enjeux et l'AMI à promouvoir.
- Un **temps d'animation** préalable pour l'émergence et le développement de projets.
- Un **accompagnement** des porteurs de projets à ne pas négliger, notamment à la **suite des projets** afin de soutenir la pérennisation des actions, le développement des volumes voire le développement de nouveaux produits.
- Une mobilisation possible des **têtes de réseaux** (APDMAA, ARIA Alsace...) pour communiquer sur l'AMI et identifier de potentiels porteurs de projets.
- Une implication des **distributeurs** à aller chercher et à mettre autour de la table dans le cadre de ces discussions. Les distributeurs, et en particulier la grande distribution, représentent souvent une part significative des entreprises de production et

de transformation, et sont par conséquent en levier important.



Exemples de produits développés par Alsace Lait dans le cadre de son projet Lait de Pâturage

Quelles sont les perspectives de mobilisation dans le secteur biosourcé ?

Cette thématique a été illustrée par 3 interventions : la présentation du Contrat de Filières Fibres Végétales par Marie METZ (Région Grand Est), les potentialités pour le chanvre sur le territoire Alsacien par Estelle DELANGLE (Pôle Européen du Chanvre), et exemple de projet lauréat par Aurélie DECKER (SADEF).

Ce que l'on peut retenir :

- Le **Contrat de Filières fibres végétales** de la Région a pour objectif de mettre en musique les différents acteurs et dispositifs régionaux.
- En parallèle, le **Pôle Européen du Chanvre** se concrétise tout juste et pourra activement contribuer à la mise en réseau des acteurs. Des liens ont d'ores et déjà été tissés avec des acteurs du territoires : SDEA, SADEF...
- A noter que le secteur alsacien ne dispose pas de chanvrière, mais des projets sont en cours dans le cadre de valorisation alimentaire du chènevis.
- Les **besoins des acteurs** sont principalement de 2 ordres : sur l'amont, il s'agit avant tout d'accompagner les agriculteurs et leurs investissements. Sur l'aval, il s'agit notamment de soutenir la coopération, les investissements et la R&D. **L'atout de l'AMI** est de pouvoir accompagner les acteurs de la production aux problématiques de valorisation et de marchés.
- De nombreux acteurs économiques n'ont pas les moyens, ni de connaître l'AMI, ni d'y répondre.

Cela rejoint les précédentes discussions sur le rôle des collectivités pour aider les entreprises à connaître ces financements et monter des projets.

- 3 pistes se sont dégagées des discussions : 1. **Faire connaître l'AMI et les possibilités d'accompagnement** par les acteurs (collectivités, têtes de réseau...); 2. **Trouver des porteurs de projets sur le long terme** (acteurs privés, instituts techniques... ?) afin de faire vivre le projet après l'AMI (souvent 2 à 3 ans); 3. **Travailler sur les débouchés et les investissements** (actions « cœur de cible » de l'AMI).

CONTRAT DE FILIÈRES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES FIBRES VÉGÉTALES EN GRAND EST

Jeudi 8 septembre 2022 - Châlons-en-Champagne



Signature du Contrat de Filières Fibres végétales

En conclusion

Les signataires du partenariat pour la Nappe d'Alsace et les aquifères du Sundgau ont réaffirmé leur volonté de travailler sur l'outil « filières ». La journée a permis de souligner le rôle des collectivités comme catalyseurs de projets, et a permis d'identifier des pistes de mobilisation et de partenariats avec les secteurs économiques alsaciens. Les échanges ont également permis de rappeler l'importance d'accompagner les porteurs de projet, du montage aux suites du projet, dans une logique de pérennisation sur le long terme.

Les partenaires de l'AMI.

JOURNÉE NAPPE D'ALSACE

AMI « SOUTIEN AUX FILIÈRES FAVORABLES À LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU »

Remerciements à l'ensemble des intervenants et des participants à la journée.

Contacts

Partenaires de l'AMI

(AERM, AESN, AERMC et Région Grand Est)
amifilières@grandest.fr

CERESCO

Claire-Marie LUITAUD
claire-marie.luitaud@ceresco.fr

Cartographie des projets : <https://deaumineau.grandest.fr/filières-ami/>



ceresco.
Alimentation, filières & territoires

Avec l'appui de CERESCO

18, rue Pasteur - 69007 Lyon - FRANCE

Tel : +33 (0)4 78 69 84 69 | contact@ceresco.fr | ceresco.fr

SAS au capital de 7622 euros | SIRET 423 106 756 00012 | RCS Lyon | NAF 7022Z